

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 764 rendant exécutoire la délibération n° 67/6e L du 29 mai 1964 de l'Assemblée Territoriale réglementant l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur.

n° 764

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
1 juin 1964

Numéro JO
n° 6 du 01/07/1964

Date du numéro
1 juillet 1964

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue immédiatement exécutoire la délibération n° 67/6e L du 29 mai 1964 de l'Assemblée Territoriale réglementant l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur.